Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Publication: 08/04/2024

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240316

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à La Chapelle Huon en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

21 mars 2024

Date d'affichage 21 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice: 42

Présents: 31

39

Votants:

MM. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, FOUCAULT

Yves, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin,

LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel,

MARIAIS Jean-Pierre, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAŸ Christophe, PARIS Hubert, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice,

DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie,

LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie,

PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora,

membres titulaires, M. DUPIN Christian, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. BORDEAU Christian donne pouvoir à M. LEBERT Philippe

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme GERMAIN Martine

M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy

M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine

M. JAMOIS Xavier

M. MARTEL Jean-Pierre donne pouvoir à M. LABURTHE-TOLRA Benjamin

M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora

M. PLUT Jean-Claude donne pouvoir à Mme PRIEUR Sergine

M. POTTIER Louis

Mme BESNIER Claire

Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET:

BUDGET 2024

SUIVI-ANIMATION DE L'OPERATION PROGRAMMEE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT - MODIFICATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET **CREDITS DE PAIEMENT**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20220218 du 24 février 2022, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le suivi-animation OPAH,

Vu la délibération n°20230221 du 23 février 2023, modifiant le montant de l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le suivi-animation OPAH,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement annuels, comme suit :

numéro de l'Autorisation d'Engagement	Libellé	Montant total du projet	Crédits de paiement				
			2021	2022	2023	2024	2025
2022-1	OPAH - Suivi animation	291 200 €	77 500 €	54 700 €	63 000 €	50 000 €	46 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le montant de l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 mars 2024

Le Président,

Candy RENARD

La secrétaire de séance,

Michel LEROY

COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint-Pierre

72120 SAINT-CALAIS